

Schuman Paper  
n°832  
27 avril 2026

# Quel avenir pour la relation euro-insulaire ?

Dr. Laurent LACROIX

À l'heure du retour des rapports de force et des démarches impérialistes, les régions ultrapériphériques revêtent une importance géostratégique majeure pour l'Union européenne. Obligées de remilitariser leurs marges – celles de l'Union par extension –, elles se révèlent partie intégrante de l'avenir du projet européen.

Depuis quelques années, nous assistons au retour d'une conflictualité oubliée depuis la guerre froide. L'Europe, péninsule sur le plan géographique, île du point de vue géostratégique, dispose de nombreux atouts face au nouveau décentrement du monde qui lui impose de se réapproprier son espace maritime dont les frontières dépassent, au total, ses frontières terrestres. Car l'Europe, dont les États membres forment la plus large zone économique exclusive (ZEE) mondiale, est appelée à jouer un rôle primordial dans la sécurisation et la préservation des espaces maritimes mondiaux, renforcé en cela par les Outre-mer, dans le cadre de la [convention de Montego Bay](#) qui en délimite les contours. Les nouveaux conflits interétatiques se déroulent désormais de façon hybride : l'ensemble des moyens traditionnels mobilisés – terrestres, maritimes, aériens – se doublent d'un espace numérique et informationnel, comme Viginum en France par exemple. Les drones survolent indistinctement la mer comme la terre, l'information transite par des câbles déposés par ensouillage dans les fonds marins. La puissance navale européenne, gardienne du temple de Neptune, se veut aussi protectrice de sa sécurité globale, comme co-constructrice d'une identité stratégique commune qu'elle considère indivisible et inaliénable. Cette dimension ne saurait compter sans ses Outre-mer, ces petits bouts du monde qui participent, à différents échelons, à la construction de cette mission de souveraineté. Vecteurs d'influence et de rayonnement dans les trois domaines principaux que sont l'économie, l'écologie et la culture, les

[régions ultrapériphériques](#) sont aux premières loges pour accompagner toutes les concurrences générées par les effets de la mondialisation, partie intégrante des rivalités géopolitiques plurielles.

Cependant, au gré des pérégrinations îliennes, il existe des déficits de citoyenneté, faute d'égalité réelle, générant parfois tensions sociopolitiques et économiques pas toujours bien résolues. Pour mieux étudier le lien entre le continent et ses Outre-mer, et en pointer les synergies, nous procéderons souvent par analyse comparée, en laissant volontairement de côté certaines questions sensibles, comme l'évasion fiscale ou la finance *offshore*, pour des raisons de transparence et d'approche éthique des Outre-mer, mais aussi pour éviter des biais de représentation réducteurs, voire erronés.

## I) NOUVELLES MENACES, NOUVELLE GÉOPOLITIQUE

### Qui domine la mer domine le monde

Au XVe siècle, lorsque Henri l'infant découvre une autre voie transocéanique d'exploration grâce aux nouveaux instruments de navigation conçus à Sagres, l'Europe prend conscience que l'avenir techno-économique se joue hors de ses frontières terrestres. Ainsi, les premiers grands navigateurs européens ont tracé les nouvelles routes commerciales, balisant leur parcours avec autant de comptoirs maritimes que les anciens avaient créé de terminus caravaniers entre

## Quel avenir pour la relation euro-insulaire ?

Europe et Extrême-Orient terrestres. Les trois leaders mondiaux actuels du transport maritime sont, du reste, européens : Maersk, MSC, CMA-CGM.

La mondialisation a été et demeure maritime, guidée par la boussole des grands espaces. Après 1945, la lutte contre l'idéologie communiste confère aux Outre-mer de nouvelles vertus géopolitiques. Aujourd'hui, dans un nouveau monde de prédation débridée, de nombreuses puissances étrangères s'intéressent aux régions ultra-marines européennes. L'Union européenne doit donc y renforcer sa présence militaire, logistique, économique dans le cadre d'une approche qui nécessite la pluridisciplinarité scientifique (volcanologie, hydrologie, océanographie, minéralogie, etc.) pour accompagnement.

Ces implantations, situées dans des nœuds de communication propices aux activités militaires et de défense, à portée géoéconomique ou géostratégique, constituent plus que jamais des miradors indéniables, relais naturels de puissance et d'influence pour le déploiement et le contrôle techno-militaire des routes commerciales et la sécurisation des voies de communication et d'approvisionnement européens, pour ne pas dire euro-insulaires. Ce qui contribue à offrir des fenêtres d'opportunités plurielles pour les continents et leurs îles, toutes *data* confondues. Du point de vue géospacial, la carte de pré-positionnement militaro-stratégique des années de guerre froide reste d'actualité pour les activités spatiale, satellitaire, nucléaire, sans oublier la cyberdéfense et la projection de forces conventionnelles au plus près des tensions en cas de rupture des équilibres régionaux. A ce titre, Diego Garcia[1] est à l'océan Indien ce que Guam est au Pacifique. Tout comme Hawaï est à la NASA ce que Kourou et Sinnamary sont à l'Agence spatiale européenne (ESA)[2]. La Guyane est d'ailleurs le seul département d'Outre-mer (DOM) à posséder un tel effet de levier concernant sa défense spatiale et cyber. Quant à la partition jouée pour la capture de matières premières permettant ce développement technologique, l'accroissement de la dépendance de nombreux pays aux métaux stratégiques ou le ciblage d'infrastructures critiques ces dernières années, ont fait évoluer la notion de sécurité énergétique, dont le

contrôle nécessite désormais une réponse satellitaire, et dont les grandes oreilles du renseignement euro-ultrapériphérique apportent une partie de la réponse[3]. A l'aune des grands empires nourrissant cette course énergivore, la Chine construit, depuis quelques années, une « grande muraille de sable » sur des îlots artificiels afin de disputer aux Etats-Unis le contrôle maritime des approvisionnements de cette zone, cette rivalité sino-américaine menaçant, en ce sens, la souveraineté européenne et euro-insulaire. Pourtant, il existe parfois une banalisation de l'étude de ces entités insulaires dans les relations internationales, qui ne bénéficient pas toujours de la considération que les urgences géopolitiques, économiques, identitaires, climatiques, environnementales creusent pourtant au coutelas sur la porte du temple de l'euro-insularité.

## II) TRANSFORMER LES SIGNAUX FAIBLES EN SIGNAUX FORTS

### Nucléaire et environnement : la résilience comme remède

Tous ces territoires extracontinentaux constituent, depuis des décennies, des laboratoires divers et précurseurs, investis de missions bien souvent pionnières pour l'Union européenne : nucléaire, médicale, militaire, océanographique, maritime, touristique, écologique, musicale, etc. Et ce dans des espaces restreints géographiquement mais où cependant plusieurs visions du monde coexistent et/ou apprennent à le faire.

Excepté la Chine, les puissances nucléaires du Conseil de sécurité des Nations unies ont toutes réalisé, en leur temps et pour se doter de l'arme de la dissuasion, des essais nucléaires dans leurs zones ultrapériphériques. Mais en sous-estimant souvent la potentialité d'une crise environnementale face à l'urgence géostratégique de la situation d'alors, et qui pouvait de surcroît se transformer en scandale sanitaire. Au nom de la raison d'État et dans un contexte de guerre froide dont nous mesurons difficilement encore le poids pour les acteurs d'hier, ont été entretenus pendant des décennies, en France et à l'étranger, non seulement le secret vis-à-vis des populations autochtones, mais aussi une

[1] Diego Garcia : sous souveraineté britannique mais loué par les Etats-Unis qui l'exploite conjointement. L'île est à une distance de frappe de toutes les lignes de communication vitale - dont les routes maritimes et marchandes du commerce mondial -, de tous les points d'étranglement maritime (détroits d'Ormuz, de Malacca, de Bab el-Mandeb), et des sites chinois dans cette zone.

[2] Le centre spatial guyanais est ainsi devenu le port spatial de l'Europe, symbolisant de fait l'autonomie stratégique française et européenne, qui, en raison de sa latitude très équatoriale, offre, lors des lancements, une vitesse additionnelle liée à la rotation de la terre, augmentant la charge utile des lanceurs, tout en réduisant les frais de carburant. La base affiche des rendements supérieurs de 27% comparativement à Cap Canaveral, et 55% à Baïkonour, et est à l'écart des trajectoires cycloniques et sismiques de surcroît.

[3] L'ouragan Chido à Mayotte avait privé l'île du fonctionnement de ses « grandes oreilles ». La DGSE dispose de 5 stations d'écoute et d'interceptions en zone indopacifique, le renseignement d'origine électromagnétique comprenant, de fait, des ramifications ultra-marines.

désinformation fondée sur un mythe d'innocuité, et dont les risques ont été sous-évalués. Le président Chirac, en 1996, mettra un terme aux essais nucléaires de Mururoa. Les revendications des populations, légitimes, concernent la neutralisation des zones dites « contaminées » et la réparation de l'ensemble des dommages subis, le tout conjugué aux effets des changements climatiques (montée du niveau des mers/océans).

En France, la loi du 5 janvier 2010 a engagé l'indemnisation des victimes de maladies radio-induites, même si le résultat reste globalement insuffisant. A l'échelon européen, une politique progressive de reconnaissance d'un deuil commun pour les personnes les plus exposées est déjà effective. Avec la [Communauté des Caraïbes](#) (CARICOM) en renfort, des négociations ont été entamées auprès des Nations unies pour transformer la mer des Caraïbes en zone à statut spécial, via la demande de création d'un instrument juridique international à des fins de réglementation du transport maritime de matières dont le routage pourrait éventuellement faire dissensus. Des solutions sont donc apportées – ou en voie de l'être – au travers d'un cadre de réflexion commune et mutualisée par l'ensemble des institutions existantes. Cela constitue, pas à pas, un chemin progressif vers l'intégration euro-insulaire d'externalités négatives produites par des politiques d'une époque où les notions d'indésirabilité environnementale et de vulnérabilisation de ses champs d'application n'existaient pas encore.

### Les écosystèmes insulaires, précurseurs d'un avenir environnemental commun ?

Aux Antilles françaises, les pratiques agricoles organochlorées, malgré les alertes de l'OMS en 1979, affectent encore trop souvent réseau hydrique et nappes d'eau souterraines, zones côtières de pêche, mangroves, terres et produits agricoles, fruits de mer, etc. Une politique de recherche, appuyée par le FEDER, est née en 2008 avec le [premier plan chlordécone](#)[4]. Parallèlement, l'université de Pointe-à-Pitre a révélé, il y a quelques années, les secrets, notamment, du charbon actif pour accélérer la dégradation de cette molécule. Le fléchage des flux financiers vers les

professionnels du secteur agricole lève toutefois de nombreux doutes, ce qui peut rendre la démarche plus complexe.

Un combat tout aussi important est mené dans les îles néerlandaises à propos des activités pétrolières de la Royal Dutch Shell réalisées de 1915 à 1985 (Curaçao, Aruba), dispersant des émissions de monoxyde de carbone, particules fines et autres gaz à effet de serre. Même sujet avec la compagnie Exxon à Aruba. Les organisations écologistes de Curaçao, avec l'approbation discrète de leur métropole de tutelle, exigent désormais des autorités locales l'inclusion de normes environnementales strictes dans les contrats d'exploitation. Le Groenland est précurseur pour les contrées froides[5] : au-delà de l'aspect énergétique que l'île recèle en *offshore*, la fonte de son pergélisol révélera bientôt profusion de carbone, additionnée aux pollutions des concessions éventuellement accordées. Ici encore, pas de solution sans intégration euro-insulaire progressive.

### III) DE NOUVEAUX VECTEURS D'INFLUENCE

#### La vulnérabilité comme ressource environnementale et géoculturelle

Parmi les facteurs d'accompagnement de la décision, voire de l'action, à l'avantage des Outre-mer, il en est un qui devient une force spécifique : la vulnérabilité. Celle-ci sert dorénavant une cause considérée comme juste par un ensemble euro-insulaire devenu écoresponsable. Dotés de ressources géologiques exceptionnelles, les Outre-mer représentent dorénavant des vecteurs d'influence et de rayonnement dans l'écologie et la culture qui y sont associées[6]. Par exemple, 80% de la biodiversité française réside en Outre-mer, un quart de ses parcs nationaux se trouvant en marge maritime, dont 40 000 km<sup>2</sup> en Guyane[7]. En Guadeloupe, c'est une réserve de biosphère avec le massif de la Soufrière. Le lagon néo-calédonien est le plus grand du monde, l'île seconde par sa barrière de corail l'australienne, inscrites toutes deux au patrimoine mondial de l'UNESCO.

[4] Nous en sommes au 4e

[5] Le ministre, Mute Egede, a pris la décision d'interdire les forages offshore au nom des ressources halieutiques, manne économique du territoire, et de la protection du mode de vie de ses habitants.

[6] Nous y faisons entrer le tourisme, essentiel aux économies insulaires

[7] 6000 espèces végétales

## Quel avenir pour la relation euro-insulaire ?

Les Outre-mer sont des écosystèmes vulnérables par définition, compte tenu des spécificités naturelles qui les composent. La défense des milieux naturels insulaires, bien comprise par l'ensemble des parties prenantes, constitue donc une façon, dans le futur, de se réapproprier, pour les autochtones, une mémoire originelle matérialisée par des traditions sculpturales (Roches gravées, Guadeloupe). Ce vecteur touristique à forte attractivité continue ainsi d'offrir un cadre de profitabilité commune au service d'une culture euro-insulaire davantage partagée sur la scène internationale.

### Le cas du Groenland

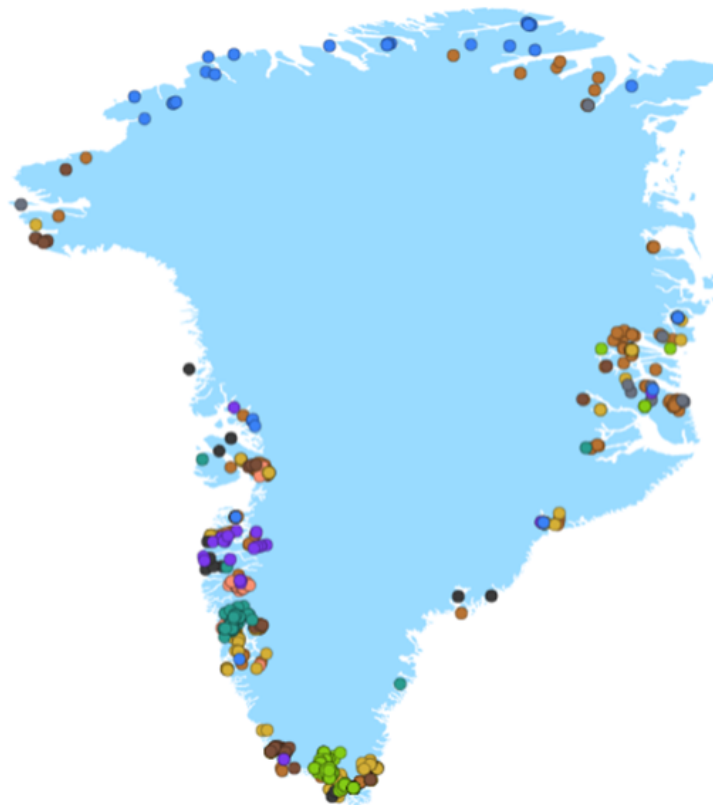
Pour les Inuits, cela peut se traduire par un dilemme entre autonomie économique et préservation du mode de vie, accompagnée d'une gouvernance nationale

qui entend conserver la maîtrise au nom d'intérêts stratégiques mutuels. Car l'île de glace, par sa dimension (1 726 000 km<sup>2</sup>), est la deuxième du monde après le continent antarctique, tout en constituant le plus grand parc naturel existant (1 million km<sup>2</sup>). A la fois réserve et climatiseur naturel de la planète, et au-delà de la question énergétique, c'est celle de la place grandissante des espaces arctiques dans l'imaginaire stratégique mondial qui est posée. Hier désert cryosphérique, aujourd'hui et demain davantage zone de contact et de transit sous surveillance, le « paradis blanc » servirait bientôt de hub arctique entre continents, avides des nouvelles perspectives offertes : accès aux routes minières, axes maritimes écourtés, opportunités *offshore* et grenier énergétique à la disposition d'une transition éponyme. D'où l'intérêt que lui porte le président américain Donald Trump.

### Les ressources minérales du Groenland

Principaux gisements connus de certains minerais, roches et terres rares

■ Cuivre ■ Diamant ■ Or ■ Graphite ■ Fer ■ Plomb ■ Nickel ■ Terres rares ■ Uranium  
■ Zinc



Source : [Geological Survey of Denmark and Greenland](#)

Par souci de clarté, la carte ci-dessus présente une sélection des principaux gisements de certains minerais, roches et terres rares.

## La bataille pour la protection des océans (Mare Nostrum)

Face à tous ces enjeux et à la démultiplication informationnelle ces dernières années, la politisation grandissante des enjeux climatiques et de la capacité des régions ultrapériphériques – et de leur tutelle – nécessite d’apporter des réponses communes et adaptées. La bataille pour la protection des océans est devenue un tremplin pour les Outre-mer, peu pollueurs mais néanmoins dégradés par l’anthropocène, et s’invitant aussi à la frontière liquide d’un espace terrestre faisant partie d’un tout euro-insulaire, et planétaire de surcroît. La double résonance d’urgence environnementale et climatique transforme la vulnérabilité des Outre-mer en levier politique, voire géopolitique qui profite, par ricochet, aux métropoles de tutelle concernées. Les peuples ultra-marins du Pacifique, animistes, sont à la proue de ce combat écologique. Ainsi, la Polynésie française, dans le cadre de sa diplomatie verte, destinée à sauvegarder le « cœur bleu de la planète », a transformé dès 2018 sa ZEE en aire marine protégée, doublée d’un sanctuaire pour les cétacés. Aux [Caraïbes](#), la moitié de ces trente aires relève des initiatives définies par le cadre de la [convention de Carthagène](#) de 1983, comme une référence dans le cadre d’une « diplomatie de la mer », conjuguée aux appartenances institutionnelles régionales, nationales, et internationale.

## IV) DES STATUTS REVISITÉS PÉRIODIQUEMENT

### Un champ des possibles extensible

Les ultra-marins européens, après 1945 et dislocation des empires, épouseront trois statuts :

- Incorporation totale dans les structures politico-administratives de l’ancien État colonial.
- Incorporation partielle.
- Administration directe par les autorités centrales.

En résumé, il y a soit application de statuts de droit commun, soit statuts spécifiques dérogatoires, soit gestion directe par le pouvoir central. Pour un petit territoire, le rattachement à un grand ensemble politique reste, en principe, plus attractif que l’accession à la souveraineté, ce qui dépend

toutefois des traditions politico-administratives et de leurs considérations géopolitiques, représentées par deux variables : son intérêt stratégique et son coût global. En général, le coût stratégique indirect des îles est faible relativement aux avantages stratégiques procurés. Et plus il est faible, plus l’option retenue est celle d’une intégration dans le cadre d’un statut de droit commun (Antilles françaises[8]). Plus il est élevé, plus l’option retenue sera celle de l’intégration partielle à statut dérogatoire. L’indépendance, s’il en est, ne s’impose que quand le coût global disqualifie ces deux variantes. Depuis 1995, Ceuta et Melilla sont des villes autonomes espagnoles constituant des frontières extérieures de l’Union européenne, mais bénéficiant d’un régime dérogatoire dans l’application des accords de Schengen, notamment en matière de circulation transfrontalière locale. D’autres formats, spécifiques, viennent caractériser des statuts d’autonomie interne et correspondant à une politique d’intégration partielle ; cas des *British Crown colonies*, ressources frugales et superficies exiguës, et dont le « *Self Government* » est le principe cardinal[9]. La Norvège pratique un mode de gestion administratif pour ses îles Bouvet, Jan Mayen, et Svalbard, tout comme la France avec ses terres australes et antarctiques (TAAF). Presque autant de statuts que de particularités situationnelles, revisités dans un cadre permanent de renégociation des traités européens et de finalisation des politiques ultramarines inhérentes.

## V) DE LA RELATION DIPLOMATIQUE

### Vers une territorialité para-diplomatique

L’émancipation insulaire, ou archipélagique dans sa forme, passe aussi par une reconnaissance du rôle du territoire et de la frontière – y compris liquide comme dans la Venise antique – en tant que pivots incontournables et facilitateurs des rapports internationaux. Malgré les politiques menées au niveau national comme européen en appui aux Outre-mer, la localité, parfois à tort d’ailleurs, nourrit encore la crainte de se faire enfermer dans une relation asymétrique[10].

[8] Dans le cadre d’une décolonisation par intégration, 1946 verra la naissance de la départementalisation de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion. Des statuts particuliers – de droit commun – peuvent qualifier certaines îles, comme Saint Pierre et Miquelon qui adoptera, en 1985, le statut de sui generis la mettant à l’abri du droit communautaire européen relativement à ses échanges avec le Canada. Au contraire de Mayotte, plébiscitant une départementalisation à l’ancienne

[9] Pas éligibles aux politiques publiques nationales, et bénéficiant de législations spécifiques : constitution, parlement, gouvernement, chief minister, gouverneur représentant le roi Charles III

[10] Sauf si l’identification de ressources stratégiques laisse entrevoir un levier de négociation pouvant inverser le rapport de force et lui donner de la symétrie.

## Quel avenir pour la relation euro-insulaire ?

Dans les îles prévaut parfois, en effet, le sentiment d'être des citoyens « déclassés » (Césaire), comme une forme de « mort sociale » dépeignant les versions les plus extrêmes de l'afro-pessimisme, aux Antilles notamment. Partant de ce postulat, la plupart des entités insulaires infranationales européennes sont donc, depuis quelques années, très actives, notamment en politique étrangère : selon le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ou des statuts qui leur sont applicables, elles peuvent mener certaines actions internationales avec l'accord de l'État. Nous assistons ainsi au développement toléré de canaux de communication de ces Outre-mer dans les domaines non régaliens (culture, sport), en parallèle des risques naturels, d'interconnectivité territoriale, de transition énergétique, de protection de l'environnement, du changement climatique. L'ensemble élargit, voire amplifie d'autant le spectre des diplomaties d'influence euro-insulaire tous azimuts, tout en demeurant sous contrôle des administrations nationales respectives. Variable, le pouvoir accordé en matière de délégation (bi, voire multilatérale), aux îliens, peut aller, comme pour Cook et Niue, jusqu'à la conduite parallèle de leur propre politique étrangère et donc la signature d'accords. Iles Féroé, Polynésie française, Curaçao, Porto Rico participent à la définition de la politique extérieure du pays de rattachement, venant soit en complément de celle impulsée par le vaisseau amiral, soit en concurrence - plus rarement - si les objectifs de cette dernière ne coïncidaient pas avec les aspirations territoriales des premières.

### Vers une représentation encore plus juste

Parce qu'« entre l'Europe et l'Amérique, il n'y a que des poussières, et on ne construit pas des États sur des poussières » (De Gaulle), l'Union européenne a, depuis quelques décennies, noué des partenariats différenciés avec vingt-deux territoires ultrapériphériques appartenant à cinq de ses États membres (Espagne, Portugal, France, Danemark, Pays-Bas) afin de renforcer les liens. Selon le droit de l'Union européenne, il convient de distinguer les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

Les premières (Açores, Canaries, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte, Saint Martin, Madère et Réunion)

font partie intégrante de l'Union et le droit européen s'y applique. Les seconds (Aruba, Bonaire, Curaçao, Groenland, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Saint Barthélemy, Sint Maarten, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna) ne font pas partie des territoires de l'Union, donc le droit européen n'y est pas en vigueur, même si certains disposent de la citoyenneté européenne pour circuler et travailler dans l'espace Schengen, tout en bénéficiant d'une aide au développement. Toutefois, les gouvernements concernés, conscients de la synergie avec leur Outre-mer pour y déployer une stratégie d'influence commune, veillent à faire évoluer périodiquement, lors de la renégociation des traités européens existants, les politiques ultramarines dans leur ensemble. En Nouvelle-Calédonie existent des projets de décarbonation de l'industrie minière, des accès à l'eau potable et à l'assainissement en Polynésie, la prévention des risques naturels à Saint-Barthélemy ou le tourisme patrimonial à Saint-Pierre-et-Miquelon. Dans le cadre budgétaire pluriannuel européen 2021-2027, les régions ultrapériphériques bénéficient d'une enveloppe FEDER de 250 millions €, au titre de la coopération territoriale européenne, déclinée selon quatre aires géographiques (Amazonie, Caraïbes, Canal du Mozambique et océan Indien), et certains PTOM ont pu bénéficier d'une partie des 30 millions € accordés à la zone Caraïbes. Depuis quelques années, un nouveau narratif de co-construction voit le jour en ce qui concerne le lien de l'un à l'autre, ou plutôt de la valorisation de l'un par l'autre. Les Outre-mer sont un atout incontournable pour l'Europe[11]. L'indépendance ne semble donc plus être une solution d'actualité adaptée pour les Outre-mer, laissant plutôt place à des formes variées d'autonomie et de cogestion. Sans renier toutefois l'appartenance réticulaire à la racine-mère, un certain degré restant nécessaire pour faciliter innovation et développement. Aussi, les schémas de partage du pouvoir varient en fonction des Outre-mer, qui revendiquent tous une plus grande marge de manœuvre locale, avec une double exigence démocratique : la cogestion de leur propre développement territorial et la pleine reconnaissance de leur identité. La réussite de cette alchimie mêle volonté politique et savoir-faire technique, augmentés de la qualité d'expertise d'une gouvernance administrative qui se doit d'être éthique. En résumé, l'ensemble des pays

[11] « Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des Régions Ultrapériphériques de l'Union » - communication du 3/05/2022, Commission européenne.

européens et leurs espaces ultra-marins profiteraient ainsi, par ricochet, des ondes de choc propagées par des portées écrites à quatre mains, s'imposant désormais comme le chœur d'un orchestre philharmonique au service d'un espace euro-insulaire[12].

## VI) FAUSSES PROMESSES ET DIPLOMATIE DU CHÈQUE : LES LIMITES DU MODÈLE

### Des avis partagés

Pour les uns, les Outre-mer tirent de la relation euro-insulaire un bénéfice/risque plus qu'honorable. Pour les autres, c'est la métropole de tutelle qui tire les ficelles en coulisse. Le point d'acmé interviendrait au moment où la sécurité nationale, voire européenne, et donc euro-insulaire - est en jeu. Dans ce cas, pas de compromis possible, même si des arrangements restent toujours envisageables. Multiscale, cette « para-diplomatie » se déploie du macro-multilatéralisme au micro-régionalisme, en fonction d'un ratio bénéfice/risque bien calculé. La présence croissante des Outre-mer dans les organisations régionales et multilatérales s'affiche désormais comme une tendance en plein essor, particulièrement dans l'océan Pacifique, prioritaire d'un point de vue militaro-stratégique. Des évolutions symétriques, à portée géopolitique moindre et d'ampleur inégale, s'expriment dans les océans Atlantique et Indien. Les Outre-mer britanniques (Bermudes, îles vierges, Montserrat) sont les premiers à s'inviter au bal de la CARICOM, principale caisse de résonance régionale des intérêts d'une vingtaine de pays indépendants et de territoires non-autonomes, la seule ayant créée une zone de libre-échange depuis 1973, suivie d'un marché unique en 2006. La Martinique (2015) - déjà intégrée à la CARICOM - et la Guadeloupe (2019) font partie de l'Organisation de la Caraïbe orientale (OECO) en tant que membres associés. Créée en 1981, l'objectif est la promotion des intérêts des neuf pays et territoires les moins développés de la CARICOM. L'espace économique et monétaire est commun, avec un réseau d'institutions mutualisées (banque centrale, cour suprême). L'OECO est l'une des rares organisations régionales dont la France ne soit pas membre. Elle possède son propre ambassadeur, chargé d'une politique de coopération

et de contrôle des interactions avec ses territoires ultramarins. Les sommets sont alors préparés en amont entre parties prenantes concernées pour éviter les doubles discours.

Au sein de la Commission de l'océan Indien (COI), la Réunion, représentant la France, est présente. En Afrique orientale et australe, le COMESA, vecteur d'intégration économique, est le deuxième cercle d'échanges potentiels entre la Réunion et Mayotte. On trouve aussi l'association IORA et l'alliance AOSIS dont l'action relayée par les pays du Sud a abouti à la création d'un fonds destiné à compenser les pertes et dommages provoqués par le changement climatique, lors de la COP 27, actant un moment fort du sommet. Certaines îles (Cook, Niue) sont membres de plusieurs agences spécialisées des Nations unies, recherchant perpétuellement de nouveaux partenaires pour leur développement, comme une stratégie de relais de croissance. Mais la Chine cherche toujours à y exercer une influence sous couvert d'une aide au développement, bilatérale et régionale, qu'elle soit économique (infrastructurale notamment), culturelle ou écologique, en s'appuyant notamment sur sa diaspora. Cette influence est perçue comme intrusive face à celle des Etats Unis, historique en zone Indopacifique. L'Occident surveille de près cette recherche d'allégeance aussi désintéressée qu'un cheval de Troie. Comme pour le Groenland, ces « espaces de vulnérabilité » constituent souvent le terreau idéal pour la négociation de contrats qui, en contrepartie de l'aide extérieure[13] prétendument apportée, révèle une opacité dans les accords de coopération, conjuguée à un manque de transparence et d'éthique dans la pratique des affaires. En Nouvelle-Calédonie, la filière nickel cherche un nouveau modèle économique. Au sein de la compagnie Framet qui rencontre des difficultés, une minorité négocie en *offshore* avec la Chine, son premier client, entraînant divers remaniements dans sa gouvernance. Ainsi, c'est le futur d'une matière première critique stratégique, figurant sur la liste de l'Union, qui est menacée. Des bureaux de représentations consulaires chinois sont implantés à Nouméa et Papeete. La Chine soutient, en parallèle, les indépendantistes dans leurs revendications et contre leurs États centraux, *via* des amitiés sino-insulaires sous l'influence cryptée du PCC.

[12] Articles 349 et 355 du TFUE

[13] La Chine qui s'est auto-proclamée Etat quasi-arctique depuis 2018, poussant ainsi pour accéder à la gouvernance régionale.

## Quel avenir pour la relation euro-insulaire ?

---

De fait, la région Indopacifique est devenue stratégique et l'[Union européenne](#) cherche à y intensifier sa présence et sa visibilité pour faire face aux enjeux. En Polynésie siège la [nouvelle assemblée interparlementaire des îles du Pacifique](#).

\*\*\*

Une énième vague de mondialisation a vu le jour il y a une trentaine d'années. Elle est caractérisée par la libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux, et par la contraction spatio-temporelle engendrée par les nouveaux moyens de communication et de logistique, corrélés à la baisse globale de leurs coûts. Cela a provoqué un déplacement de l'épicentre géopolitique mondial vers l'Indopacifique, nouveau théâtre d'affrontement entre Chine et États-Unis, comme un *remake* de la guerre froide où chacun doit retracer ses lignes rouges, et dans un contexte où l'accès aux matériaux stratégiques redevient une priorité géopolitique mondiale.

Pour l'Union européenne, ceci a pour corollaire une revalorisation de ses régions ultrapériphériques dans la zone Pacifique et dans l'océan Indien, mais aussi de sa façade Atlantique, avec quelques nuances. De ce fait, réassignations géopolitiques et nouvelles prérogatives leur sont affectées. Tantôt tour d'observation militaire ou sanctuaire de la biodiversité, tantôt espace de tourisme durable et culturel, les Outre-mer gardent leur statut de multiplicateurs de domaine maritime et d'influence - et

donc de souveraineté - sur l'ensemble de la carte euro-insulaire. La démultiplication, voire la dématérialisation des processus d'influence quant à leurs appartenances multiples - *via* un *soft power* (souvent) adapté à leurs dimensions -, donnent chaque jour un peu plus d'atouts à un brelan d'as qu'ils jouent et développent énergiquement, avec l'appui tacite des pays européens de tutelle. Cette puissance archipélagique contribue d'autant plus à la projection de puissance transnationale hybride de leurs tutelles coalisées, qui doit faire face aux nouveaux enjeux internationaux et aux mutations contemporaines. Car ces îles se rêvent en terres d'égalité avec le continent européen, tout en cultivant un îlot de singularité avec elles-mêmes, même si cela génère parfois une approche schizophrénique dans leurs tentatives statutaires d'autodétermination. Notre histoire continuera de s'écrire non pas l'un sans l'autre, mais les uns avec les autres. Souveraineté et dépendance sont deux notions en partie trompeuses, dont la complexité circule dans un réseau d'hybridations locales, régionales, nationales et internationales. C'est là que des interactions d'acteurs publics et privés devront continuer de repousser sans cesse les limites de compromis toujours proposés, jamais définitifs, et dont le champ des possibles démocratiques euro-insulaires se doit de rester perpétuellement ouvert et créatif en conjuguant « *Think global, act local* ».

---

**Dr. Laurent Lacroix**

Expert en résilience des chaînes  
d'approvisionnement insulaires

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :  
[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN  
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.  
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

---

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.